

# Argentine : avec Milei, quand les branches sont pourries, on les coupe !

écrit par Christian Navis | 30 décembre 2023





Nos pleureuses médiatiques qualifient Javier Milei d'extrême droite. Quel affligeant déficit de vocabulaire chez tous ces diplômés de Sciences Peaux de Zob ! Car les mesures que Milei adopte, pour sauver son pays de la faillite, ne sont guère différentes des décisions de De Gaulle entre 1958 et 1968 pour relever la France, restaurer la démocratie et combattre la chienlit. Et des actions de Pompidou ensuite.

Mais pour nos gauchistes préformatés, c'est un scandale de rétablir l'ordre public, une horreur de privatiser l'économie, une abomination de permettre aux élus du peuple de décider de l'avenir de leur pays. Et une hérésie de filer un coup de pied au cul de ces juges qui se sont érigés en décideurs et en censeurs, sans la moindre légitimité démocratique.

**Un scandale insupportable : rétablir l'ordre public**

En Argentine aussi, des émeutiers abusaient du droit de

manifestar, en prenant possession de la rue, en saccageant tout sur leur passage, et en affrontant violemment la police dans des simulacres de révolution. Caramba ! Milei a sifflé la fin des combats de catch.

Après les dernières échauffourées du 27 décembre 2023, Javier a préparé une loi pour encadrer les manifs. Un texte guère différent de notre loi anti-casseurs de Pompidou, que les socialauds s'étaient empressés d'abroger en 1981. Puisque les émeutes font partie de leur fonds de commerce et que les émeutiers sont leurs meilleurs militants.

Notre loi de 1970 instituait le principe d'une responsabilité pénale et pécuniaire collective en condamnant les auteurs de violences ainsi que les organisateurs des manifestations ayant dégénéré... Elle rendait passibles de 1 à 5 ans de prison les instigateurs ou organisateurs de violences commises de façon concertée ainsi que ceux qui y avaient délibérément participé... Et considérait les fauteurs de troubles comme coresponsables pécuniairement des dommages corporels et matériels.

Javier Milei demande en plus que tout rassemblement intentionnel sur la voie publique soit considéré comme un délit passible d'une peine de prison ferme si ce groupe entrave la liberté de circulation ou le fonctionnement des services publics. Terminé les piquets de grève agressifs, les blocages des rues ou des gares, les occupations sauvages d'usines et les mises à sac des bureaux des administrations.

En outre, il veut très logiquement faire payer les frais liés à la sécurisation de l'espace public aux organisateurs des rassemblements « improvisés » (en fait organisés par les péronistes qui n'ont pas encore compris que le peuple les a recrachés comme des noyaux d'olives).

### **L'horreur absolue : privatiser l'économie**

Les Argentins s'étaient habitués, eux aussi, à un État-providence, fiscaliste, démagogique et irresponsable, généreux

en monnaie de singe, favorisant la fainéantise, le parasitisme et les combines de toutes sortes.

Ils trouvaient, eux aussi, normal de ne pas sanctionner la mauvaise gestion des entreprises, et de subventionner grassement des incapables et des corrompus placés à la direction par népotisme familial ou appuis politiques. Du moment qu'ils alimentaient les caisses électorales des péronistes (leurs socialo-communistes).

Combattre la bureaucratie tentaculaire fait aussi partie des projets de Milei. Après une dévaluation de 54 % de la monnaie nationale et des coupes sévères dans les gaspillages publics, comme promis pendant la campagne électorale, la thérapie de choc a continué avec la proposition le 20 décembre 2023 d'un « méga décret » un peu fourre-tout (mais il y a tant à faire !) destiné à modifier ou abroger plus de 300 normes surréalistes, parfois contradictoires, dont celles sur les loyers, les privatisations et le droit du travail.

Les mauvais payeurs seront expulsés de leurs logements. Les squatteurs seront hébergés en prison. Les cossards et les incapables ne bénéficieront plus d'un emploi à vie. Mieux, on pourra les virer sans indemnités s'ils nuisent à leur entreprise ou à l'État. Cette semaine, 5000 fonctionnaires ont été renvoyés. Pour Javier Milei, l'objectif est de réduire drastiquement les dépenses inutiles, causes du déficit budgétaire chronique dans un pays plombé par une inflation de 160 % depuis un an.

Mais que vont devenir tous ces laissés pour compte ? **« Il y a des champs à cultiver, des animaux à élever, des maisons à construire et des poissons à pêcher. Et s'ils ne sont pas contents, qu'ils émigrent au Venezuela communiste ! »**

De quoi faire réfléchir ceux qui, comme en France, avaient érigé des bastions d'immunité au prétexte d'activités syndicales, devenues des sinécures transmissibles à leurs

enfants. Comme en Corée du Nord...

Cerise sur la **chocotorta**, le décret supprime les cours d'éducation sexuelle et la propagande LGBTetc dans les classes enfantines... En fait, ce « méga décret » transmis très démocratiquement le 27 décembre au Congrès, pour adoption, associe 664 articles dérégulant l'ensemble des secteurs de l'économie et libère de leurs entraves la vie sociale et intellectuelle du pays. La censure devient illégale. Ça fait rêver.

Ce texte d'anthologie déclare l'état d'urgence en matière économique, financière et fiscale, de sécurité publique et de défense, ainsi que dans les domaines tarifaire, énergétique, sanitaire et médical jusqu'au 31 décembre 2025. De Gaulle ne procédait pas autrement avec ses décrets lois appelés « ordonnances » lorsque l'intérêt de la Nation l'exigeait.

Une quarantaine d'entreprises publiques devraient être privatisées car il est anormal que le capital empoche les bénéfices et que l'État couvre les pertes. Dès 1983, Tonton Francisque le collabo et Chiracula le vampire raisonnaient de la sorte lorsqu'ils parlaient pudiquement de **«rigueur»**.

**L'abomination intolérable : rendre aux élus du peuple leur pouvoir de décider de l'avenir du pays**

Milei veut réformer la loi électorale en la simplifiant. De Gaulle avait fait pareil en 1958. Pour mettre un terme à l'éparpillement des voix, et entraver les ententes crapuleuses entre les partis, après les élections.

Le nouveau président Argentin propose une modification du système électoral qui entraînerait la fin des primaires officielles, trop coûteuses pour les contribuables, et une restructuration de la Chambre des députés qui donnerait plus d'importance à toutes les forces électorales du pays. Le parti de Javier Milei, la Libertad Avanza, pourrait en profiter, si les élus valident la réforme, mais les autres partis aussi.

Il est assez piquant de noter que les péronistes accusent Milei d'être un autocrate qui voudrait exercer tous les pouvoirs... Eux qui se réclament d'un **dictateur militaire** auteur d'un coup d'État, devenu très accueillant pour les criminels nazis en fuite, avant de faire cadeau au peuple d'une chanteuse de cabaret comme successeur.

Il est tout aussi savoureux de rappeler que Juan Perón, le héros des «descamisados» (leurs sans-culottes), s'il a pris beaucoup aux riches pour donner un peu aux pauvres, fut un agent d'influence pour le compte de la **Standard Oil**, de la **Braden Copper Company** et de **United Fruit**, favorisant plusieurs coups d'État téléguidés par les USA contre des gouvernements légitimes d'Amérique latine.

Le gouvernement argentin actuel pourrait se passer de l'approbation du Congrès pour faire valider son méga-décret, qui devrait entrer en vigueur le 29 décembre, mais la représentation nationale a le pouvoir de l'abroger en obtenant contre ce texte la majorité absolue des deux chambres. Ce qu'aucune formation politique ne peut réussir seule.

Comme le parti de Javier Milei n'est que la troisième force politique du pays, même s'il peut compter sur l'appui du bloc de centre-droit, le deuxième en importance, il faudra convaincre que l'intérêt de la Nation passe avant les considérations politiciennes. De ce côté-là, les Argentins semblent plus mûrs et plus patriotes que les Français. Mais en bons Latinos, ils sont imprévisibles.

### **L'hérésie abominable : remettre les petits juges à leur place**

Bien entendu, là-bas aussi, la dictature scélérate des juges gauchisants tente de faire barrage aux décisions prises par les élus du peuple. Selon ces militants politiques qui abusent de leurs fonctions comme chez nous, la notion d'urgence invoquée par le gouvernement argentin pour faire valider le texte ne se justifierait pas. Ce serait contraire à la

Constitution. Qu'on est justement en train de changer.

Une dizaine de recours ont été déposés pour faire capoter le projet du gouvernement. Mais Milei dispose d'une arme qui peut neutraliser toutes les magouilles de la caste déchue. En cas de rejet de son texte par le Congrès, ou de caviardage par une cour, il a promis d'organiser un référendum. Que les juges ne peuvent pas interdire comme en France.

**« S'ils rejettent le décret de nécessité et d'urgence, je le soumettrai à une consultation populaire (...) Conscient de la gravité de la situation, je m'adresserai directement à notre peuple pour lui exposer les enjeux, les risques, et les priorités pour sauver notre Nation ».**

De Gaulle n'aurait pas dit mieux.

**Christian Navis**

<https://climatorealist.blogspot.com/>

<https://ripostelaique.com/argentine-avec-milei-quand-les-branches-sont-pourries-on-les-coupe.html>